

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-10-GT

Récupérateur de chaleur à condensation dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'un récupérateur de chaleur à condensation pour un système de chauffage central à combustible, de puissance supérieure ou égale à 30 kW.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Usage de la chaudière	Zone climatique	Montant unitaire en kWh cumac / m²	
Chauffage	H1	150	
	H2	130	
	НЗ	80	Х
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	170	
	H2	140	
	Н3	100	

Surface chauffée (m²)	
s	

X

Secteur d'activité	Facteur correctif
Bureaux	1,3
Enseignement	0,7
Commerces	1,1
Hôtellerie, restauration	1,4
Santé	1,1
Autres secteurs	0,7